

LES 2 150 « ÉGLISES » RÉFORMÉES DE FRANCE DE 1561-1562

Nicolas Fornerod et Philip Benedict

P.U.F. | *Revue historique*

2009/3 - n° 651
pages 529 à 560

ISSN 0035-3264

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-historique-2009-3-page-529.htm>

Pour citer cet article :

Fornerod Nicolas et Benedict Philip , « Les 2 150 « églises » réformées de France de 1561-1562 » ,
Revue historique, 2009/3 n° 651, p. 529-560. DOI : 10.3917/rhis.093.0529

Distribution électronique Cairn.info pour P.U.F..

© P.U.F.. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Les 2 150 « églises » réformées de France de 1561-1562*

Philip BENEDICT
Nicolas FORNEROD

Un passage célèbre de l'*Histoire ecclesiastique des Eglises reformées au Royaume de France* élaborée par Théodore de Bèze et publiée à Genève en 1580 relate comment, au tournant de l'année 1562, les dirigeants de la cause réformée, encouragés par Catherine de Médicis, ont lancé une opération qui leur a permis d'assurer la couronne de l'existence d'au moins 2 150 églises dans le royaume :

« Ces entreprises [liées au prétendu projet d'enlèvement du frère cadet du roi] jointes avec un bruit qu'on faisoit courir que le Roy d'Espagne, le Pape et les Catholiques d'Alemagne avoient grandes intelligences en France, et se preparent pour empescher en toutes sortes l'avancement de la Religion, esmeurent la Roynne (comme elle disoit aux principaux de la Religion) de s'enquerir quelles pourroient estre les forces des Eglises reformées et de quel secours ils pourroient assister sa majesté, si tel cas advenoit, et de faict, suivant son commandement qu'elle bailla sous main à l'Amiral, il fut escrit incontinent à toutes les provinces par les ministres et deputés des Eglises restans à Poissy, les exhortant d'envoyer par escrit signé les noms de toutes les Eglises faisans profession de la religion reformée, pour puis après adviser là dessus ce qui seroit de faire. Suivant ceste deliberation executée avec extreme diligence, il se trouva deux mil cent cinquante Eglises signées et plus, au nom desquelles les susdits deputés presenterent au Roy une

* Cette recherche a été financée par le Fonds national suisse dans le cadre d'un projet de recherche consacré aux années décisives de la Réforme française. Nous préparons actuellement l'édition des premiers synodes provinciaux, des diverses requêtes présentées par les réformés à la cour pendant cette période, ainsi que du registre du consistoire du Mans.

requeste, faisans grandes instances d'avoir des temples, et offrans tous services au Roy de leurs biens et personnes à leurs propres despens, s'il en avoit besoin. »¹

Comme tant d'autres morceaux de l'*Histoire ecclésiastique*, ces lignes sont reprises quasi littéralement par La Popelinière dans son *Histoire de France* publiée à peine un an plus tard². Si de Thou et Davila ne font pas mention de ce chiffre dans leurs histoires respectives, le pasteur Philippe Le Noir de Crevain n'omet pas d'en faire état lorsqu'il rédige en 1683 l'*Histoire ecclésiastique de Bretagne*, tout en laissant entrevoir qu'il nourrit quelques doutes sur sa stricte exactitude : « Par la perquisition de l'amiral, sincère ou un peu enflée, il se trouva en France, de compte fait, deux mille cent cinquante églises. »³ Loin de partager la circonspection dont fait ici preuve Le Noir, la plupart des historiens protestants du XIX^e siècle ont manifesté un réel enthousiasme à l'idée qu'une telle quantité d'églises était parvenue à se développer dans le royaume à la veille des guerres de Religion. Lorsque François Guizot écrit que, « en 1561, on comptait 2150 Églises réformées, dressées, comme on disait alors », il n'hésite pas à reprendre à son compte l'affirmation lancée par Henri Lutteroth en 1859 : « Ce n'est pas là un chiffre en l'air ; c'est le résultat d'un recensement fait à l'instigation des députés qui représentaient les Églises réformées au colloque de Poissy. »⁴

Les pionniers de l'histoire universitaire sous la III^e République ont eux aussi retenu le chiffre de 2 150 églises, même s'ils se sont attachés à préciser que cette information émanait du parti protestant. Dans le sixième tome de l'*Histoire de France* dirigée par Lavis, Jean-Hippolyte Mariéjol conclut par ces lignes le paragraphe qu'il

1. [Théodore de Bèze], *Histoire Ecclésiastique des Églises Réformées au Royaume de France*, éd. par Guillaume Baum, Édouard Cunitz et Rodolphe Reuss [désormais *HE*], Paris, Fischbacher, 3 vol., 1883-1889, t. I, p. 744-745. Nous renvoyons toujours ici aux pages de l'édition moderne.

2. Henri Lancelot Voisin de La Popelinière, *L'Histoire de France*, t. I, [La Rochelle], Abraham H[a]ultin, 1581, livre VII, fol. 279.

3. Philippe Le Noir de Crevain, *Histoire ecclésiastique de Bretagne, depuis la Réformation jusqu'à l'édit de Nantes*, éd. par Benjamin Vaurigaud, Paris, Grassart, 1851, p. 79.

4. François Guizot, *L'histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789 racontée à mes petits-enfants*, t. III, Paris, Hachette, 1877, p. 250 ; cf. Henri Lutteroth, *La Réformation en France pendant sa première période*, Paris, Meyrueis et Cie, p. 131-132, qui se montre toutefois plus prudent que Guizot ne le laisse entendre : « Il est peu probable cependant que toutes ces églises aient été des églises vraiment organisées ; c'étaient sans doute pour la plupart des églises en formation. » Le chiffre de 2 150 églises est également retenu comme véridique par Eugène et Émile Haag, *La France protestante*, t. I, p. XX (voir aussi t. X, p. 52), et par Guillaume de Félice, *Histoire des protestants de France, depuis l'origine de la Réformation jusqu'au temps présent*, Paris, Librairie protestante, 1850, p. 145, qui renchérit : « Il s'agissait des troupeaux réunis en corps d'église, et desservis par des pasteurs réguliers. Pour arriver à un chiffre exact, il faudrait y joindre la grande masse des nouveaux croyants qui n'avaient pas encore pu s'organiser selon les règles de la discipline. »

consacre aux « rapides progrès du protestantisme », dont il situe l'apogée vers la fin de l'année 1561 :

« Tandis que le premier Synode national (Paris, mai 1559) n'avait, d'après les calculs les plus élevés, réuni que soixante-douze Églises, un an après la Provence seule en déclarait soixante ; Coligny, lors de l'Assemblée de Fontainebleau, comptait cinquante mille Réformés en Normandie ; enfin, au moment du Colloque de Poissy, le prince de Condé réclamait, au nom de deux mille cent cinquante Églises, le droit de bâtir des temples. »⁵

Quant à Lucien Romier, l'un des historiens d'alors les mieux documentés sur les années qui ont précédé le déclenchement des guerres de Religion, il suit de très près la présentation des faits que rapporte l'*Histoire ecclésiastique* lorsqu'il retrace dans son livre *Catholiques et huguenots à la cour de Charles IX*, publié en 1924, les manœuvres dont la cour a été le théâtre au tournant de l'année 1562 : « Après une enquête rapide, Coligny affirma à Catherine que "2150 églises signées et plus" offraient "tous services au Roi de leurs biens et personnes à leurs propres dépens". »⁶ Un an plus tard, il écrit, dans *Le royaume de Catherine de Médicis* : « Ce chiffre, après enquête, nous paraît admissible. »⁷

La confiance manifestée jusque-là par les meilleurs historiens dans la vraisemblance de ce chiffre a été ébranlée suite à la publication des résultats de la longue et minutieuse enquête menée par le pasteur Samuel Mours dans le but de dénombrer toutes les églises ayant existé en France entre le XVI^e et le XIX^e siècle, et d'identifier la date de leur fondation⁸. Mours, quant à lui, n'a jamais remis en cause le chiffre de 2 150 églises, bien qu'il ne soit parvenu à comptabiliser pour l'ensemble de la France que 1 508 localités ayant possédé une église réformée à un moment ou à un autre durant le XVI^e siècle. Tout au contraire, il commente ainsi la carte des églises réformées du XVI^e siècle qu'il a dressée à partir de ses recherches et qui a été tant de fois reproduite par la suite : « Si nous nous souve-

5. Jean-Hippolyte Mariéjol, *La Réforme et la Ligue. L'Édit de Nantes (1559-1598)*, dans Ernest Lavisse (dir.), *Histoire de France*, t. VI-1, Paris, Hachette, 1904, p. 53.

6. Lucien Romier, *Catholiques et huguenots à la cour de Charles IX*, Paris, Perrin, 1924, p. 283.

7. Id., *Le royaume de Catherine de Médicis. La France à la veille des guerres de Religion*, Genève, Slatkine Reprints, 1978 (1^{re} éd., Paris, 1925), t. II, p. 180.

8. Samuel Mours, Listes des Églises réformées avec date de leur fondation, *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* [désormais *BSHPF*], 103, 1957, p. 37-59, 113-130 et 200-216 ; Id., Essai d'évaluation de la population protestante réformée aux XVII^e et XVIII^e siècles, *BSHPF*, 104, 1958, p. 1-24 ; Id., *Les Églises réformées en France. Tableaux et cartes*, Paris, Librairie protestante, 1958 ; Id., Essai sommaire de géographie du protestantisme réformé français au XVII^e siècle, *BSHPF*, 111, 1965, p. 302-321, et *BSHPF*, 112, 1966, 19-36 ; Id., *Essai sommaire de géographie du protestantisme réformé français au XVII^e siècle*, Paris, Librairie protestante, 1966.

nons que le nombre des Églises était de deux mille cent cinquante en 1562, il ne fait aucun doute que notre carte ne donne une image au-dessous de la réalité.»⁹ Pourtant, après la parution de ses tableaux et cartes, les spécialistes ont commencé à réviser à la baisse le chiffre avancé par Bèze. Dans *Protestants du Midi, 1559-1598* (1980), Janine Garrisson a retravaillé ces données et les a complétées à partir des indications fournies par les actes de différents synodes de 1598 à 1637 pour établir le tableau suivant :

Tableau 1. — *Les Églises protestantes en France.*
Évaluation numérique entre 1559 et 1637 selon Janine Garrisson-Estèbe

	France	Béarn	Total
1559-1570	1 243	87	1 330
1598	847		
1601	782		
1607	710		
1637	567	47	614

Source : Janine Garrisson-Estèbe, *Protestants du Midi, 1559-1598*, Toulouse, Privat, 1980, p. 83, sur la base de Mours pour les années 1559-1570 et des listes établies par les synodes nationaux pour les années 1598-1637.

Elle en conclut que « le rôle des églises dressé par Samuel Mours concerne l' "explosion" du calvinisme ; celle-ci se situe entre 1559 et 1562 ou 1563... Une immense vague religieuse saisit la France, quelque 1 400 communautés s'organisent (mais pas 2 500 !) [*sic*] »¹⁰. Le chiffre de 1 400 églises est repris par Arlette Jouanna dans l'*Histoire et dictionnaire des guerres de Religion* (1998), accompagné d'une estimation de l'ensemble de la population protestante de France :

« En mars 1562, l'amiral Coligny présente à Catherine de Médicis la liste des églises réformées du royaume : il en compte deux mille cent cinquante. Le nombre est sans doute gonflé pour impressionner la reine mère ; en incluant celles du Béarn, les historiens arrivent à un total d'environ mille quatre cents, dans les frontières tracées par le

9. Samuel Mours, *Les Églises réformées en France*, op. cit., p. 49.

10. Janine Garrisson-Estèbe, *Protestants du Midi, 1559-1598*, Toulouse, Privat, 1980, p. 66-67.

traité du Cateau-Cambrésis, soit un effectif probable d'un peu moins de deux millions de personnes (autour de 10 % de la population du royaume). »¹¹

Dans son manuel de synthèse *The French Reformation* (1987), Mark Greengrass se fonde également sur ce tableau lorsqu'il affirme que « la France (à l'exception du Béarn et dans les frontières établies en 1559) n'avait pas plus de 1 200-1 250 églises pendant la décennie 1560-1570 »¹². Les estimations proposées en 1995 par Mack Holt (1 200 églises et 1,8 million de fidèles au plus) et par Benedict (1 240 églises et entre 1,5 et 2 millions de fidèles) se situent également dans cette fourchette¹³. Plus récemment encore, Jonathan Reid a réexploité dans une nouvelle direction le travail de Mours, en mesurant la progression annuelle des fondations d'églises entre 1555 et 1562 :

Tableau 2. — *La formation d'églises réformées en France entre 1555 et 1562 selon Jonathan Reid*

	1555	1556	1557	1558	1559	1560	1561	1562
Églises dressées pendant l'année	6	8	13	24	65	169	363	168
Total cumulé	6	14	27	51	116	285	648	816

Source : Jonathan Reid, French evangelical networks before 1555 : Proto-churches ?, in Philip Benedict, Silvana Seidel Menchi et Alain Tallon (éd.), *La Réforme en France et en Italie. Contacts, comparaisons et contrastes*, Rome, École française de Rome, 2007, p. 108.

Ce tableau particulièrement significatif met en évidence le fait que seules 816 des églises identifiées par Mours ont été établies avant la fin de l'année 1562, alors que les 514 restantes, comptabilisées

11. Arlette Jouanna et al., *Histoire et dictionnaire des guerres de Religion*, Paris, Robert Laffont, 1998, p. 42. Dans *La France du XVI^e siècle, 1483-1598*, Paris, PUF, 1996, p. 336-338, Arlette Jouanna retient plutôt le chiffre qui ne prend pas en compte le Béarn : « On peut estimer qu'au début de la décennie 1560 il y a environ 1 250 églises dressées dans le royaume, sans compter le Béarn. »

12. Mark Greengrass, *The French Reformation*, Oxford, Basil Blackwell, 1987, p. 43.

13. Mack Holt, *The French Wars of Religion, 1562-1629*, Cambridge, Cambridge UP, 1985, p. 30 ; Philip Benedict, Settlements : France, dans *Handbook of European History, 1400-1600. Late Middle Ages, Renaissance and Reformation*, Thomas A. Brady, Heiko A. Oberman et James D. Tracy (eds), Leyde, Brill, 1995, t. II, p. 427.

par Janine Garrisson, ne sont attestées qu'entre 1563 et 1570. Depuis 1980, les historiens qui ont examiné cette question avec le plus d'attention se sont donc toujours davantage éloignés de l'affirmation de l'*Histoire ecclésiastique* selon laquelle 2 150 églises existaient en France au début de l'année 1562.

L'une des principales difficultés qui se pose lorsque l'on manipule le riche matériau réuni par Mours réside dans le fait que ses listes ne mentionnent pas précisément quelle preuve documentaire lui a permis de déterminer qu'une église était en activité à une date donnée. Mours se contente d'indiquer qu'il a puisé l'ensemble de son information dans toute une série de sources, à commencer par l'*Histoire ecclésiastique*, la correspondance échangée entre les Églises de France et Genève, les quelques actes des synodes provinciaux qui ont été conservés, les nombreux documents publiés dans les numéros du *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, sans oublier les diverses histoires locales et régionales. Il affirme explicitement qu'il a cherché à inventorier toutes les « églises dressées », c'est-à-dire y compris celles qui, sans disposer encore de leur propre ministre, avaient déjà formé un consistoire et établi des diacres, ce qui constitue un élément d'importance que certains historiens ont négligé de prendre en considération. Quelques indices permettent, du reste, de suggérer que Mours s'est montré quelque peu généreux en ce qui regarde les critères de sélection qu'il a retenus pour établir sa liste d'églises pour le xvi^e siècle. Le pasteur Philippe Le Noir de Crevain, qui s'est grandement préoccupé de retrouver la trace de toutes les églises ayant alors existé en Bretagne, n'est par exemple parvenu à en dénombrer que dix pour toute la province en 1562, alors même qu'il disposait en 1683 d'une documentation beaucoup plus ample que tout autre historien né après la Révocation de l'édit de Nantes. Mours en identifie pour sa part quatorze dans les cinq départements bretons actuels. Cette tendance à la surévaluation est en partie compensée par les importantes lacunes que présente la documentation dont nous disposons sur les premières églises réformées de France. Il est par ailleurs évident que les listes de Mours ne sauraient être absolument exhaustives, en dépit du soin extrême avec lequel elles ont été élaborées, et qu'elles demandent encore à être complétées ou amendées. Par exemple, sur les dix-huit églises représentées au synode provincial de Sancerre tenu en avril 1561 – dont les actes sont restés manuscrits et que Mours n'a certainement pas consultés –, on rencontre une église (Ivoy-le-Pré) dont il n'a pas retrouvé la trace, et une autre (Bonny) qu'il a répertoriée avec la seule l'indication

« avant 1567 »¹⁴. Il n'en reste pas moins que, si les résultats apparemment quelque peu généreux obtenus par Mours au terme d'une recherche extrêmement méticuleuse ne permettent guère d'établir l'existence de plus de 816 églises au sein du royaume de France jusqu'à la fin de l'année 1562, il y a fort à parier que les chercheurs à venir ne parviendront jamais à totaliser et à localiser 2 150 églises pleinement structurées au commencement de cette même année.

Et pourtant certains éléments du récit que donne Bèze dans l'*Histoire ecclésiastique* ne permettent pas de se débarrasser aussi facilement de ce chiffre. Tout d'abord, le nombre 2 150 semble un peu trop précis pour correspondre à une estimation forgée de toutes pièces. En outre, le texte indique clairement que le dénombrement a procédé d'une action concertée et orchestrée par « les ministres et députés des Églises restans à Poissy ». Or nul mieux que Bèze n'a pu connaître les décisions prises au cours des derniers mois de l'année 1561 par le groupe des responsables protestants présents à la cour de Saint-Germain-en-Laye, car lui-même en a fait partie et y a très certainement exercé une influence prépondérante. Si l'on pouvait parvenir à confirmer que les ministres et députés protestants en cour ont bel et bien pris des initiatives pour recenser les églises et pour évaluer leur potentiel militaire, il faudrait admettre que l'estimation de 2 150 églises a procédé d'une initiative effective, et qu'elle entretient dès lors un rapport plus étroit avec quelque aspect de la situation réelle des réformés au tournant des années 1561-1562 que ne l'ont estimé la plupart des historiens au cours de ces dernières décennies.

En effet, un examen attentif de la documentation liée à l'activité des églises et à celle de ses représentants à la cour durant les années 1561 et 1562 confirme que les réformés se sont bien employés à comptabiliser le nombre de leurs églises et à dresser l'inventaire de leurs forces. Cette opération ne s'est toutefois pas déroulée comme le

14. Paris, BnF, ms fr. 17294, fol. 246. Nous allons prochainement publier ce document. Nous avons aussi découvert d'autres petites lacunes dans les données de Mours. Il arrive qu'une église mentionnée dans les lettres publiées dans les *Iohannis Calvini opera que supersunt omnia...*, éd. par Guillaume Baum, Édouard Cunitz et Édouard Reuss, Brunswick, 1863-1900, vol. 17-20 [désormais *CO*], lui a échappé, comme c'est le cas pour Loisy-en-Brie où une église a été dressée au début de l'automne 1561 (*CO* 19, n° 3553, col. 23, Fournelet aux ministres de Neuchâtel, 6 octobre 1561). Pascal Rambaud a, quant à lui, établi pour la fondation des églises de l'Aunis une chronologie beaucoup plus précise que celle qui apparaît au travers des listes de Mours, qui permet d'ajouter deux églises (Marans et Nieul) supplémentaires au total de celles créées avant la fin de l'année 1562 (Pascal Rambaud, L'édification d'un réseau d'Églises réformées dans une province française : l'exemple de l'Aunis au XVI^e siècle, *BSHPP*, 149, 2003, p. 205-206). Mais, au total, les cas suspects nous semblent plus nombreux que les omissions et les imprécisions de datation.

rapporte l'*Histoire ecclésiastique*. Dans cet ouvrage, Bèze confond deux différentes initiatives qui ont été lancées à près de deux mois d'intervalle. La première, qui date du début du mois de novembre 1561, a eu pour objectif de recueillir dans l'ensemble du royaume des requêtes signées par le plus de localités possibles en vue de renforcer les chances d'obtenir du pouvoir royal qu'il tolère l'exercice du culte réformé. La seconde résulte de la décision prise à la fin du mois de décembre par Coligny et les dirigeants huguenots de déterminer l'ensemble des ressources militaires dont pourraient disposer les églises dans le cas où elles seraient appelées à venir en aide à la couronne, ou amenées à défendre leur propre cause. L'analyse rapprochée de l'ensemble des renseignements qu'il est possible de réunir au sujet de l'exécution de ces deux plans d'action ne permet pas seulement de corriger le récit des événements répété par tant d'auteurs à la suite de l'*Histoire ecclésiastique* et de mieux comprendre comment les églises réformées ont cherché à défendre leurs intérêts au cours des mois décisifs qui ont précédé le déclenchement de la première guerre civile. Elle permet encore d'entrevoir d'où procède le chiffre de 2 150 églises et quel rapport il entretient avec la réalité. S'il n'est pas forcément possible d'arriver par ce moyen à une estimation encore plus précise du nombre d'églises réformées au seuil de l'année 1562, l'étude de ce dossier n'en éclaire pas moins la signification et la fiabilité de l'ensemble des différentes évaluations proposées par les historiens depuis le xvi^e siècle. Elle contribue en outre à clarifier le processus de construction du mouvement réformé en France au moment où les églises connaissent une formidable expansion à travers le royaume et nous procure un nouveau cadre contextuel pour interpréter certaines décisions cruciales prises par le parti protestant à la veille de la première guerre civile.

La stratégie réformée des requêtes et le chiffre de 2 150 églises

Comme Jean-Hippolyte Mariéjol l'a déjà suggéré dans l'extrait cité ci-dessus, l'un des traits caractéristiques de l'argumentation déployée par les protestants au cours des années 1560-1561, afin de convaincre la couronne de mettre un terme aux persécutions à leur encontre et de leur octroyer le droit de s'assembler publiquement pour célébrer leur culte, réside dans l'insistance avec laquelle ils reviennent sur leur importance numérique. Lorsque, en août 1560, l'amiral Coligny présente à l'assemblée de Fontainebleau les deux requêtes qui lui ont été remises lors d'un récent voyage en Normandie par les réformés en vue d'obtenir la permission de pratiquer

leur religion ainsi que l'octroi de temples, il affirme, si l'on en croit Pierre de La Place et Louis Régnier de La Planche, avoir reçu l'assurance qu'« il se trouveroit, de la Normandie seulement, cinquante mille personnes » prêtes à les signer, voire à se rendre elles-mêmes auprès du roi, pour autant qu'elles soient autorisées à s'assembler¹⁵. De manière analogue, au moment où, le 15 août 1561, en plein milieu des États généraux de Pontoise, le représentant des églises réformées de Provence interrompt la séance du tiers état afin d'exiger le renvoi du député siégeant pour cette province, il s'emploie aussitôt à démontrer le bien-fondé de sa démarche en faisant valoir qu'il agit en vertu des procurations datées que lui ont données les habitants de dix communautés, « attendant de recevoir », ajoute-t-il, « encores plus de cent autres procurations desdites Eglises contenant plus de quinze mil personnes des plus notables personnages dudict pays de la noblesse et bourgeoisie et des plus excellens en lettres et en armes »¹⁶.

À l'évidence, ces imposantes données quantitatives ont eu pour objectif de convaincre le pouvoir royal que les réformés représentaient une portion appréciable de la *sanior pars* du royaume et qu'ils étaient trop nombreux pour être châtiés ou empêchés de se réunir sans que cela n'entraînât de sérieux dommages dans l'ensemble de la France. Dans le même temps, elles ne sont pas très convaincantes, du moment qu'elles ne sont pas attestées par un ensemble de preuves documentaires. C'est également dans le but de démontrer que les fidèles faisaient masse qu'a été lancée la campagne de dénombrement qui a permis aux responsables réformés d'affirmer à la fin de l'année 1561 qu'ils pouvaient compter sur le soutien de 2 150 églises. Mais la manière dont l'opération a été menée indique qu'ils ont eu conscience qu'ils devaient désormais être en mesure d'offrir davantage de garanties pour démontrer qu'ils s'exprimaient au nom d'un aussi grand nombre d'individus.

L'initiative qui a permis aux réformés d'avancer l'assertion selon laquelle 2 150 églises existaient dans le royaume n'a pas été lancée par Catherine de Médicis, ni par Gaspard de Coligny. Elle a été prise par les églises réformées elles-mêmes, et plus spécifiquement

15. [Louis Régnier, sieur de La Planche], *Histoire de l'Estat de France, tant de la republique que de la religion, sous le règne de François II*, s.l., 1576, p. 520, repris dans HE I, p. 315-316. Version légèrement différente dans [Pierre de La Place], *Commentaires de l'Estat de la Religion et Republique sous les Rois Henry et Francois seconds, et Charles neuftieme*, s.l., 1565, fol. 82 v^o - 84 et 101 v^o. On notera que ce détail n'accompagne pas la version publiée des requêtes, *Deux Requestes de la part des fideles de France, qui desirent vivre selon la reformation de l'Evangile, donnees pour presenter au Conseil tenu à Fontainebleau, au mois d'Aoust, M.D.LX.*, s.l., 1560.

16. Paris, Bibliothèque du Sénat, ms 379 (procès-verbal du tiers état aux États de Pontoise), fol. 206 (15 août 1561).

par Bèze et les députés laïcs mandatés par les différents synodes provinciaux, suivant la résolution adoptée en mars 1561 par le deuxième synode national de Poitiers, afin de représenter les intérêts des églises à la cour. Aux États généraux tenus à Pontoise entre le 1^{er} et le 27 août, les églises ont déjà remporté une victoire importante en obtenant de la double majorité des députés de la noblesse et du tiers état l'insertion dans les cahiers généraux de la demande que les réformés puissent désormais se réunir librement dans leurs propres lieux de culte. Constatant que ces doléances n'ont pas encore rencontré d'écho dans la législation royale, mais informés qu'une assemblée de parlementaires et d'autres notables chargée de légiférer sur la question de *puniendis haereticis* a été convoquée pour le 20 décembre 1561, Bèze et les six députés des églises alors présents à la cour de Saint-Germain-en-Laye estiment opportun d'exercer davantage de pression sur le pouvoir royal au moyen de nouvelles requêtes. Le 1^{er} novembre, dans une lettre circulaire destinée à être diffusée dans les églises, ils élaborent un plan d'action articulé en trois points afin de coordonner à l'échelle nationale une démarche collective. Premièrement, ils chargent les églises d'inciter les députés provinciaux qui ont soutenu aux États de Pontoise la requête pour l'octroi de temples aux réformés à se rendre à la cour pour le 12 décembre au plus tard, afin de requérir le roi de répondre à leur supplique. Deuxièmement, ils prescrivent aux Églises de présenter de nouvelles motions en faveur de la concession de temples lors de la prochaine tenue des États provinciaux. Troisièmement, ils leur demandent de dresser dans chaque province une requête « tendant à fin que temples ou autres lieux cappables pour s'assembler publiquement » leur soient accordés, conformément aux décisions prises aux États de Pontoise, et de les faire toutes parvenir aux députés à la cour accompagnées des signatures d'autant d'églises ou de localités que possible. Les instructions portant sur ce dernier point sont particulièrement détaillées :

« Et fault que la requeste de chacune province soit signee d'un seulement pour chacune ville ou village où il y aura Eglise ou autrement compaignie de fidelles, et en signant au dessoubz de la requeste faudra escrire, pour telle ou telle Eglise, sans denombrer autrement les personnes et quantité des fidelles, ny fere aucune chose qui ait espee de monopole [complot] et dont l'on puisse donner aucune sinistre suspicion de quelque mauvaïse entreprise contre la majesté du Roy ; et le plus que l'on pourra nombrer d'Eglises sera le meilleur. Fault aussi que la requeste soit briefve, avec commemoration toutesfois sommaire des precedentes requestes et longues et diverses actions et poursuites qu'on a faict pour parvenir à ce que dessus, et donner à entendre qu'il est

impossible de supporter plus longuement que soyons despourvez de lieux ny empechez aux exercices de pieté, à cause de la multitude des fidelles et autres raisons que chacune province pourra particulièrement mectre en avant, selon sa qualité. »¹⁷

En s'attachant à coordonner l'établissement de requêtes collectives en faveur de l'octroi de temples, les députés à la cour n'ont fait que reproduire à l'échelle nationale les démarches poursuivies avec toujours davantage de concertation depuis plus d'un an par les églises aux niveaux local et régional. En 1560 déjà, les deux requêtes présentées par Coligny à l'assemblée de Fontainebleau au nom des « fideles... qui désirent vivre selon la reformation de l'Evangile » semblent avoir procédé, si l'on en croit Giulio Alvarotti, l'ambassadeur du duc de Ferrare, d'une démarche conjointe des réformés de Normandie et de Picardie¹⁸. Le 12 septembre 1561, le consistoire de Nîmes invite les colloques de la région, c'est-à-dire les différentes circonscriptions de la province synodale, de « faire sindicatz s'ilz n'en ont fait »¹⁹. Cette consigne, qui peut paraître quelque peu obscure de prime abord, a trait à une pratique courante à l'époque, par laquelle des communautés d'habitants ou de simples groupements d'individus associés pour une affaire déterminée entreprenaient une démarche collective et nommaient un porte-parole – ou syndic – pour défendre leurs intérêts devant une cour ou une assemblée²⁰. En mars 1561, par exemple, les protestants de deux petites bourgades du Bas-Languedoc, Marsillargue et Saint-Gilles, ont fait des « syndicats » à l'avocat Pierre Chabot de Nîmes en lui donnant procuration pour qu'il expose leurs doléances et qu'il cherche à obtenir l'octroi de temples lors des prochains États provinciaux de Languedoc²¹. Le consis-

17. Genève, Musée historique de la Réformation, Archives Tronchin 8, fol. 49-50, et notamment 49 v^o - 50, publiée dans la *Correspondance de Bèze*, t. III, éd. par Henri Meylan et Alain Dufour, Genève, Droz, 1963, p. 279-281 [désormais *Corresp. Bèze*].

18. Lucien Romier, *La Conjuration d'Amboise*, Paris, Perrin et Cie, 1923, p. 204 n. [Pierre de La Place], *Commentaires*, op. cit., fol. 82 v^o - 84 et 121 v^o, et [Louis Régnier de La Planche], *Histoire de l'Etat de France*, op. cit., p. 520, laissent entendre que cette action a été concertée dans la seule province de Normandie.

19. Registre du consistoire de Nîmes, Paris, BnF, ms fr. 8666, fol. 33, que nous avons lu à travers la copie établie par Louis Auzière et conservée dans les Archives de l'église réformée de Nîmes, B-90, vol. 1, p. 57 (nous tenons à remercier Allan Tulchin de nous en avoir transmis une reproduction). Philippe Chareyre entreprend actuellement l'édition de cet important document.

20. Roger Doucet, *Les Institutions de la France au XVI^e siècle*, Paris, A. et J. Picard et Cie, 1948, p. 396-402, et notamment p. 397.

21. « Syndicat des manans et habitants de la ville de Marciilhargues... faict à maistre Pierre Chabot », 20 mars 1561, publié par Jean-Marc Daumas, *Marsillargues en Languedoc, fief de Guillaume de Nogaret, petite Genève*, Marsillargues, Studium réformé occitan, 1984, p. 30-32 ; « Scindicat des habitants de Saint-Gilles », 27 mars 1561, publié par le chanoine César-Augustin Nicolas, *La Réforme à Saint-Gilles depuis ses débuts jusqu'à nos jours d'après des documents inédits, 1545-1900*, *Bulletin du Comité de l'art chrétien de Nîmes*, IX, n^o 65, 1911, p. 555-558.

toire de Nîmes n'a pas seulement encouragé tous les colloques à faire de tels syndicats, il leur a également demandé de les envoyer aux députés à la cour « avec memoire que le nombre des églises est creu de plus de deux tiers et s'aulgmente encore de jour en jour ». À nouveau, l'accent est ici mis sur le critère quantitatif. On observe également un va-et-vient significatif entre les provinces et la cour. Dans les semaines qui ont suivi, des associations du même genre se sont aussi constituées en Dauphiné dans le but d'envoyer un représentant auprès des États provinciaux ou du Parlement pour appuyer des pétitions réclamant le droit de disposer de temples²².

La lettre circulaire des députés à la cour du 1^{er} novembre a-t-elle été effectivement adressée à toutes les églises de France et suivie d'effet ? La documentation relative à l'activité des églises réformées de cette période a subi trop de destructions au cours des siècles pour que l'on soit en mesure de l'affirmer, mais au moins cinq documents attestent que les consignes expédiées de Saint-Germain-en-Laye ont largement circulé et qu'elles ont été soigneusement observées. Les trois premiers concernent l'établissement des requêtes et leur envoi vers la cour. Le registre du consistoire du Mans – l'un des deux seuls de cette époque à avoir survécu – révèle que l'avocat et ancien Gervais Barbier de Francourt, député quelque temps auparavant à la cour par les églises du Maine, d'Anjou et de Touraine, a bien communiqué le 6 novembre, à son retour de Saint-Germain-en-Laye, la teneur de ces directives aux responsables de l'église mancelle. Le consistoire s'est aussitôt employé à rédiger une requête à l'intention du lieutenant général du roi tout en confiant à l'un de ses membres le soin de dresser le rôle de toutes les églises de la province, avant de les convoquer au Mans pour qu'elles se joignent à cette démarche et soumettent conjointement leurs propres requêtes. Francourt a été chargé, quant à lui, d'écrire à l'ancien député de la généralité aux États de Pontoise ainsi que de transmettre le texte des instructions à Tours et à Angers. Il est fort probable que ces deux églises ont ensuite assuré dans leur province respective la coordination de l'élaboration des requêtes et de leur collecte en vue d'entreprendre une action commune auprès du représentant du roi²³. Lorsque, un peu plus d'un

22. Samuel Mours, *L'Église réformée de Montélimar. Des origines à nos jours*, Montélimar, 1957, p. 30 (procuration du 4 octobre 1561) ; Eugène Arnaud, *Histoire des protestants du Dauphiné aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, t. I, Paris, Grassart, 1875, p. 70-72 et 489-491 (procuration du 24 octobre 1561) ; *HE* I, p. 980-981.

23. BM Le Mans, Médiathèque Louis-Aragon, ms 66 *ter*, p. 58-59, publié sous le titre *Papier et Registre du Consistoire de l'Église du Mans, réformée selon l'Évangile, 1560-1562 (1561-1562 nouveau style)*, dans *Recueil de pièces inédites pour servir à l'histoire de la Réforme et de la Ligue dans le Maine*, éd. par Prosper-Auguste Anjubault et Henri Chardon, t. I, Le Mans, Éd. Monnoyer, 1867, p. 38-39. Nous préparons actuellement une nouvelle édition de ce document. Si le registre du

mois après son arrivée au Mans, Francourt a quitté la ville pour se rendre à nouveau à Saint-Germain-en-Laye, il a vraisemblablement emporté avec lui les requêtes de ces trois provinces pour les présenter à la cour, même si rien dans les procès-verbaux du consistoire ne permet de l'affirmer avec certitude²⁴.

Quelques centaines de kilomètres plus au sud, les protestants du colloque de l'Albigeois ont également récolté des signatures en vue d'appuyer une requête collective adressée à la couronne. C'est ce que révèle un acte d'un intérêt exceptionnel rédigé devant notaire à Castres le 19 novembre 1561. Par cet acte, quelque 52 individus, au nom de 53 villes et villages situés dans le colloque de l'Albigeois, constituent pour «sindics, auteurs et procureurs spéciaux et généraux» deux personnages qui ont charge de supplier le roi de leur accorder le droit d'avoir des temples et d'«autoriser les articles du tiers estat, assemblé à Pontoise, touchant le fait de la religion». L'association est composée, à quelques exceptions près, d'un représentant par lieu, ainsi que les instructions l'ont requis. Les syndics désignés sont Guillaume de Sauzet, un avocat nîmois connu pour avoir fait un long séjour à la cour en 1561 en tant que député des églises du Languedoc, et François de Bouffard, seigneur de Damiate, ancien consul de Castres²⁵. Le fait qu'une procuration pour l'Albigeois ait été confiée à un avocat nîmois permet de supposer que celui-ci a été chargé de collecter les requêtes provenant de plusieurs parties du Languedoc, sinon de toute la province. Nous reviendrons sous peu sur d'autres aspects de cet important document.

Il est encore possible d'affirmer qu'un député de l'église de Lyon s'est rendu jusque dans le Bourbonnais pour recueillir des signatures. Lorsque, le 15 décembre 1561, les réformés de Moulins, qui

consistoire de Nîmes ne permet pas de suivre avec autant de détails la réception de cette lettre et les actions entreprises par la suite, c'est probablement parce qu'il existait au même moment à Nîmes un deuxième conseil de 24 personnes chargé des affaires politiques. Le registre du consistoire mentionne pourtant l'arrivée de lettres de la cour le 22 novembre qui sont communiquées à cette autre assemblée (Paris, BnF, ms fr. 8666, fol. 45, copie Auzière citée, p. 84).

24. BM Le Mans, ms 66 *ter*, p. 65, 4 décembre 1561, *Recueil de pièces inédites, op. cit.*, p. 44.

25. Syndicat du colloque de Castres, 1561, *BSHPP*, 10, 1861, p. 348-351, et notamment p. 349-350. — Sur le séjour de Guillaume de Sauzet à la cour, voir le registre du consistoire de Nîmes, Paris, BnF, ms fr. 8666, fol. 15, 19, 20, 21, 22, 24, 27, 29 et 33, les 29 mai, 14, 21 et 28 juin, 12 et 16 juillet, 9 et 30 août, et 12 septembre 1561, copie Auzière citée, p. 23, 31, 32, 34, 38, 40, 47, 50 et 57 ; Claude d'Espence, Discours du Colloque de Poissy, éd. par Henry Outram Evennett, Claude d'Espence et son «discours du Colloque de Poissy», *Revue historique*, 164, 1930, p. 60 (G. de Hauzet). Sauzet est rentré à Nîmes en décembre 1561, mais on ne peut déterminer ses mouvements entre septembre et décembre. — Pour l'identification du seigneur de Damiate, voir Jacques Gaches, *Mémoires sur les guerres de Religion à Castres et dans le Languedoc (1555-1610)*, éd. par Charles Pradel, repr. Genève, Slatkine, 1970 (1^{re} éd., Paris, 1879), p. 9 n.

viennent à peine d'élire leur consistoire, demandent à l'église de Lyon de leur fournir un ministre, ils s'en remettent au témoignage d'un certain M. Desgouttes, membre de la congrégation lyonnaise, qui s'est rendu auprès d'eux quelque temps auparavant afin de leur faire, écrivent-ils, « souscrire la requête de vostre province pour l'accordance des temples »²⁶.

Les deux derniers documents dans lesquels on rencontre un écho des instructions attestent que les consignes relatives à l'établissement de requêtes en vue des prochains États provinciaux ont également été appliquées dans le Bas-Languedoc. Le 12 novembre, le colloque de Montpellier arrête de « faire syndicat pour requérir les temples et faire doleances aux prochains Estats, assignez à Beziers »²⁷. Trois jours plus tard, les réformés de Saint-Gilles (qui relèvent du colloque de Nîmes) désignent Pierre Chabot comme procureur pour poursuivre les démarches liées à l'obtention des temples aux États de Béziers, reconnaissant que celui-ci s'est « bien acquitté » de la charge qui lui a été confiée de présenter « certaines remonstrances consermans le service de Dieu... non seulement ausdits estatx [de Montpellier], mais aussi aux Estatx geneaux [de Pontoise] de France »²⁸.

Le 2 janvier 1562, soit deux semaines après la date initialement fixée, l'assemblée composée de conseillers, de pairs et de parlementaires, qui a été chargée de statuer *de puniendis haereticis*, s'ouvre enfin à Saint-Germain. Au commencement de la première séance, les députés des églises réformées présentent leur requête en vue d'obtenir des temples. Bien que celle-ci ait été imprimée au XVIII^e siècle dans les *Mémoires de Condé*, peu d'historiens ont véritablement pris en considération le fait que c'est dans ce document qu'apparaît pour la première fois la mention des 2 150 églises. La teneur du texte est la suivante :

« Sire, le grand benefice de nostre Dieu qui vous a constitué chef et Roy de ceste populeuse et ample Monarchie de France, accompagné d'une volonté vrayement royale d'ouyr en toute douceur et patience les plainctes et doleances communes de voz membres affligez, vous faict reluire en tel splendeur envers les vostres et nations estranges que

26. Genève, Bibliothèque de Genève [désormais BGE], ms fr. 197, fol. 17. — L'élection du consistoire de Moulins se fit le 2 décembre 1561, ainsi qu'en témoigne le procès-verbal tenu à cette occasion, qui a été découvert et publié par Paul Baer, *Les protestants de Moulins en 1561-1562*, *BSHPP*, 59, 1910, p. 329-330.

27. Louise Guiraud, *La Réforme à Montpellier. Preuves, Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, 2^e série, t. VII, 1918, p. 262. Il est permis de se demander si ce syndicat n'était pas également destiné aux députés à la cour.

28. Chanoine César-Augustin Nicolas, *La Réforme à Saint-Gilles*, art. cité, *Bulletin du Comité de l'art chrétien de Nîmes*, IX, n° 57, 1907, p. 23-24.

vostre nom sera à jamais perpetué et recommandé en exemple à tous princes, roys et monarches de bonne et sainte vie. En quoy emeuz et consolés, vos tres-humbles et tres-obeissantz et tres-fidelles subjectz et serviteurs les deputez des Eglises reformees de vostre Royaume, *en nombre de deux mil cens cinquante et plus, selon que pourrés veoir par leurs requestes particulieres et sindicatz, sans y comprendre plusieurs aultres, lesquelles, pour l'incertitude de l'assemblee, n'ont encores envoyé leurs requestes*, supplient Vostre Majesté qu'il vous plaise, continuant vostre benignité et faveur, comme vray Lieutenant de Dieu et Pere norissies de son Église, recevoir ceste humble supplication de leurs mains. »²⁹

Si l'on n'est pas en mesure d'affirmer que la somme des signatures résulte bien d'une action menée dans toutes les provinces de France selon une procédure analogue à celle suivie par Barbier de Francourt, Sauzet et Desgouttes, il est toutefois certain que l'opération a bien été envisagée à l'échelle nationale, et qu'elle a été effectivement mise en œuvre dans au moins trois régions du pays.

Et qu'en est-il du désir de la reine mère de connaître les forces que les protestants pourraient lever pour venir à son aide ou du rôle que l'amiral a joué dans cette affaire? Tout au long de l'année 1561, les menaces de l'ambassadeur d'Espagne, selon lesquelles Philippe II pourrait intervenir dans les affaires françaises si l'avancée du protestantisme n'était pas stoppée, se font de plus en plus pressantes³⁰. En octobre, une proposition adressée par Jacques de Savoie, duc de Nemours, au futur Henri III, afin qu'il quitte la cour en sa compagnie, fait redouter à Catherine de Médicis, tout comme au Prince de Condé et à l'ambassadeur anglais Throckmorton, qu'un complot se trame entre le duc de Savoie, le duc de Guise et Philippe II dans le but d'enlever les deux frères cadets du roi. Si Catherine découvre rapidement que la menace a été surestimée, Condé et Throckmorton continuent à la prendre au sérieux et à faire circuler des mises en garde³¹. En octobre et en novembre encore, les églises ou les synodes protestants situés dans les régions les plus agitées du pays commencent à mettre sur pied des unités militaires. Entre le 18 et le 25 octobre, plusieurs semaines après avoir occupé l'église des cordeliers, le consistoire de Nîmes lève une

29. Paris, BnF, ms fr. 10193, fol. 35 v^o- 36, publié dans les *Mémoires de Condé, servant d'éclaircissement et de preuves à l'Histoire de M. de Thou*, t. II, Londres, 1743, p. 576. C'est nous qui soulignons.

30. Bertrand Haan, L'expérience d'une diplomatie confessionnelle : les débuts de la politique française de Philippe II, *Revue d'histoire diplomatique*, 118, 2004, p. 210-216 ; Valentin Vázquez de Prada, *Felipe II y Francia (1559-1598): Política, Religión y Razón de Estado*, Pamplona, 2004, p. 116-134.

31. Noël Valois, Projet d'enlèvement d'un enfant de France (le futur Henri III) en 1561, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 75, 1914, p. 5-48.

milice et nomme huit capitaines³². En novembre, le synode provincial de Guyenne décide que chaque église devra recruter sa propre compagnie de soldats, et que ces compagnies seront regroupées en unités plus larges par colloque et ressort de parlement, et placées sous le commandement de colonels et de chefs généraux³³. Ainsi, au moment même où les églises recueillent des signatures pour appuyer leur requête en vue d'obtenir des temples, certaines d'entre elles mobilisent également des troupes de réserve. Mais si les initiatives militaires ont commencé à se multiplier dans certaines provinces dès l'automne 1561, ce n'est qu'à partir des derniers jours de l'année, vers le moment où les députés des églises présentent leur requête à Saint-Germain, que l'on rencontre dans les sources des traces de l'initiative de Coligny visant à recenser à l'échelle nationale les forces militaires des églises. Cette dernière initiative apparaît donc clairement comme ayant constitué une seconde opération, bien distincte de celle qui a abouti à l'estimation de 2 150 églises.

Cette deuxième initiative a notamment consisté à faire circuler au sein des églises un avertissement au sujet des menaces qui pesaient sur la couronne, accompagné d'un appel à déterminer le nombre de soldats, fantassins et cavaliers, qui pourraient être mobilisés afin de venir en aide au roi si nécessaire. La première trace de cette initiative apparaît dans les actes du synode provincial d'Île-de-France, Picardie et Champagne, tenu à Meaux le 1^{er} janvier 1562. Bèze a quitté Saint-Germain-en-Laye en hâte pour se rendre à cette assemblée, où il fait savoir aux délégués que « quelques estrangers », qu'il ne nomme pas, envisagent d'« usurper et envahir le Royaume » sous prétexte que le roi favorise la religion réformée. « Au cas que pour telle chose on les vouldust inquieter et faire guerre au Roy », il serait à souhaiter que « chacune Eglise ait à faire quelque offre de gens de pied et de cheval pour le secourir et defendre ». La majorité des délégués présents décide de porter cette conspiration à la connaissance des églises du royaume et de communiquer aussi rapidement que possible au roi et à son conseil le nombre d'hommes qu'elles pourraient envoyer en renfort³⁴. Dans une lettre écrite à Calvin le 6 janvier 1562, dès son retour de Meaux, Bèze explique que l'idée de cette initiative est venue de

32. Paris, BnF, ms fr. 8666, fol. 38 v^o - 39, copie Louis Auzière citée, p. 70-71. Voir également Léon Ménard, *Histoire civile, ecclésiastique, et littéraire de la ville de Nîmes*, Paris, Hugues-Daniel Chaubert et Claude Hérissant, 1750-1758, t. IV, p. 310.

33. *HE*, I, p. 888.

34. Rotterdam, Gemeentebibliotheek, Bibliotheek der Remonstrantsch-Gereformeerde, ms 404, p. 23-24 ; extrait publié dans *Corresp. Bèze*, t. IV, éd. par Henri Meylan, Alain Dufour et Arnaud Tripet, Genève, Droz, 1965, p. 245-246.

Coligny et qu'elle a fini par rencontrer l'assentiment des responsables protestants réunis à la cour. Il lui demande de l'excuser de n'avoir pas soumis ce projet à son approbation avant de le mettre à exécution, mais, explique-t-il, il était nécessaire d'agir dans les plus brefs délais :

« Comme le roi d'Espagne ne cesse depuis longtemps de nous menacer, et que rien ne retient davantage notre αὐτοκράτορα [Catherine de Médicis] dans son intention de se tourner ouvertement vers nous que la crainte que nous ne soyons pas assez puissants, il est apparu à Posidonius [Coligny] que l'on doit ouvertement enjoindre les églises de faire une estimation scrupuleuse du nombre de cavaliers et de fantassins qu'elles seraient capables de lever pour défendre le royaume contre des étrangers au cas où une guerre nous serait infligée pour cause de religion. De nombreux arguments différents me vinrent à l'esprit pour m'opposer à ce projet, mais l'avis de Posidonius l'emporta, et l'on ne doit pas craindre les calomnies puisque rien ne se fait secrètement ni sans ordre supérieur, même si elle [Catherine] ne désire pas être nommée. Mais à moins que je ne me trompe, je pense que ces craintes liées à ces menaces extérieures se révéleront infondées, pour autant que les affaires intérieures soient gérées avec quelque diligence et courage... Si la décision n'avait pas dû être prise immédiatement et la mission commencer de suite, je n'aurais manqué de vous écrire aussitôt pour vous demander votre avis, que je vous prie de m'envoyer quand même encore à cette heure, et vous supplie de consentir à me le communiquer par écrit même maintenant. »³⁵

Tout en attendant la réponse de Calvin, Bèze et les députés commencent à faire circuler à travers le royaume leur mise en garde contre le danger d'une intervention étrangère accompagnée d'instructions demandant aux églises de déterminer combien d'hommes elles pourraient mobiliser et d'en informer les députés. Des échos de ces directives figurent dans les registres du consistoire du Mans et de Nîmes. Le 20 janvier 1562, le consistoire du Mans procède à la lecture « des lectres envoyees à l'Eglise de ceste ville par Messieurs les deputez des Eglises refformees de ce Roiaulme, ensemble d'un advertissement aussi par eulx envoyé »³⁶. Il est aussitôt décidé que le ministre Pierre Merlin les rendra publiques lors de sa prochaine exhortation et qu'il en enverra des copies à plusieurs églises de la province. Six jours plus tard, l'église d'Angers sollicite l'avis du consistoire du Mans au sujet de ces lettres. Il ne fait pas de doute que ces dernières ont concerné la menace militaire : en effet, le 27 janvier, lors d'une séance extraordinaire assignée dès la réception

35. *Corresp.* Bèze, t. IV, p. 17. Nous traduisons du latin.

36. BM, Le Mans, ms 66 ter, p. 83, *Recueil de pièces inédites, op. cit.*, p. 60-61.

des instructions et à laquelle participent des nobles protestants de la région environnante, l'église entreprend pour la première fois de jeter les bases d'une milice³⁷. Quant au consistoire de Nîmes, il a remis le 28 février les rôles recueillis dans la région « à monsieur [Pierre] Chabot, député par les églises de Languedoc pour aller en court présenter les offres de la gendarmerie »³⁸. Au début du mois, c'est le synode provincial tenu à Nîmes qui avait traité de la question de « faire offre au roy »³⁹. La première réaction connue de Calvin face à cette initiative se trouve dans un paragraphe, elliptique et assez obscur, d'une lettre qu'il adresse à Bèze le 28 janvier ;

« Cette affaire, dont on ne peut pas délibérer librement, m'embarrasse et fera horreur à beaucoup. Je ne crains pas la calomnie, mais, si je ne me trompe, les effets ne correspondront pas aux magnifiques promesses dont les nôtres sont tout fiers. Que dis-je ? Nous ne verrons se réaliser qu'un centième à peine de nos espoirs. Mais je m'arrête ici, car le chagrin et le souci m'étreignent. »⁴⁰

Ces documents confirment donc que, durant les premiers mois de 1562, les églises ont dressé l'inventaire des ressources militaires qu'elles pouvaient rassembler. La lettre de Bèze corrobore aussi l'assertion de l'*Histoire ecclésiastique* selon laquelle l'amiral Coligny a été l'instigateur de cette opération et laisse à penser qu'il a été secrètement encouragé par la reine mère. Dans le même temps, la documentation laisse entendre que l'idée d'établir une estimation des forces militaires n'a pas été lancée avant les derniers jours de décembre 1561, soit environ deux mois après les débuts de la campagne de récolte de requêtes en faveur de l'octroi de temples. Celle-ci, contrairement à ce que suggère l'*Histoire ecclésiastique*, correspond à l'opération qui a permis aux députés réformés à la cour de déclarer qu'il existait 2 150 églises, déclaration faite publiquement pour la première fois au début de l'année 1562. On peut imaginer que c'est seulement après avoir constaté que les églises disposaient d'une structure susceptible de mener à bien une telle opération que Coligny s'est rendu compte que cette même structure pouvait être utilisée pour dénombrer les forces militaires des églises. On ne manquera pas de noter également que c'est la manière dont Bèze et les

37. BM, Le Mans, ms 66 *ter*, p. 87-88, *Recueil de pièces inédites, op. cit.*, p. 64-65.

38. Paris, BnF, ms fr. 8666, fol. 75, copie Louis Auzière citée, p. 140.

39. Eugène Arnaud, *Documents protestants inédits du XVI^e siècle*, Paris, 19872, p. 42.

40. *Corresp. Bèze*, t. IV, p. 28. Nous traduisons du latin. Un peu plus d'un mois plus tard, après que les réformés de Languedoc ont mis leurs troupes à la disposition du comte de Crussol pour l'aider à mettre en œuvre en Provence les dispositions de l'édit de Janvier, Calvin se montre plus optimiste dans une lettre à Bullinger, où il suggère que la reine aura peut-être « davantage de courage » lorsqu'elle « verra que le secours a été préparé » (*CO* 19, n° 3737, col. 328, s.d.).

députés des églises ont entrepris ce dernier projet qui a encouragé certaines églises, telle celle du Mans, à créer une organisation militaire qui leur faisait jusque-là défaut. En affirmant que le programme était destiné à défendre le roi, les instructions diffusées par les députés ont encouragé la mise en place à travers tout le royaume d'un système de défense qui n'existait jusque-là que dans certaines provinces.

*2 150 églises, « compagnies de fidèles »,
ou communautés d'habitants avec résidents protestants ?*

La documentation que nous avons examinée jusqu'ici ne nous permet pas seulement d'amender le récit de Bèze et d'éclairer les initiatives poursuivies par les églises réformées au cours de cette période mouvementée qui a mené à la première guerre civile ; la lettre circulaire du 1^{er} novembre 1561 ainsi que le syndicat constitué par le colloque de l'Albigeois nous renseignent également sur la façon dont ont procédé les églises afin de rassembler les signatures et les requêtes en faveur de l'octroi de temples. Ces documents jettent par conséquent une lumière nouvelle sur ce que recouvre en réalité l'affirmation selon laquelle il existait alors 2 150 « églises » en France.

Le lecteur attentif aura déjà noté que la lettre circulaire envoyée par les députés à la cour le 1^{er} novembre déclare explicitement : « Le plus que l'on pourra nombrer d'Églises sera le meilleur. » Voilà qui vient confirmer l'hypothèse selon laquelle les députés réformés ont cherché à estimer le plus largement possible le nombre des églises. Plus significativement encore, la lettre en question demande qu'une signature soit fournie par « chacune ville ou village où il y aura Eglise ou autrement compagnie de fidèles [c'est nous qui soulignons] ». Pour sa part, le syndicat du colloque de Castres ne parle pas spécifiquement d'*églises*, mais de « villes et cités et lieux qui désirent vivre selon la pureté du saint Évangile de nostre Seigneur Jésus-Christ »⁴¹. Seules la requête adressée au roi le 2 janvier et l'*Histoire ecclésiastique* parlent de 2 150 *églises*.

Dans le contexte de la fin de l'année 1561 et du début de l'année 1562, la distinction entre « villes ou villages où il y a compagnie de fidèles » et églises proprement dites est fort importante, et cela pour deux raisons. D'une part, beaucoup d'églises regroupaient des fidèles de plus d'une communauté, comme cela était encore sou-

41. Syndicat du colloque de Castres, 1561, *BSHPF*, 10, 1861, p. 349.

vent le cas dans les églises réformées françaises du XVII^e siècle. D'autre part, pendant les premières années des églises réformées, lorsqu'elles se sont multipliées à travers le royaume comme des crocus dans un dégel de février, les ministres envoyés vers une localité prêchaient le plus souvent également dans les villes et villages des alentours dans l'espoir de susciter des conversions. Une fois qu'un groupe de fidèles suffisamment large pour former une église s'était constitué dans une nouvelle localité, il pouvait demander à l'un des ministres de la région de venir établir un consistoire ; dans les récits dont nous disposons à ce sujet, il apparaît clairement que le ministre rencontrait souvent à cette occasion un groupe de fidèles déjà établi⁴². Autrement dit, un tel groupe pouvait préexister à l'établissement d'une église ou subsister en l'absence d'église constituée. Ainsi, le nombre de villes et de villages où résidait une communauté de fidèles a été sans aucun doute plus élevé que le nombre d'églises.

En fait, ce nombre a même dû être considérablement plus élevé, du moins dans certaines régions. C'est ce que suggèrent les nombreuses lettres envoyées à Genève et à Neuchâtel par des églises françaises en quête de ministres, ou par des pasteurs cherchant à obtenir du renfort vers la fin de l'année 1561 et le début de l'année 1562. En octobre 1561, Pierre Fournelet, récemment arrivé à Châlons-en-Champagne, écrit à Calvin et à ses anciens collègues de Neuchâtel pour leur faire part de la situation dans le Perthois, où il a prêché durant sept semaines chemin faisant : « J'ay veu venir les povres gens de sept et de huit leues tant hommes que femmes, ayans seulement ouï dire qu'on preschoit l'evangile » ; « il y a bien quinze villages par deça qui desirent le saint ministere de l'Evangile. » Si deux ou trois pasteurs seulement pouvaient y être envoyés, il y aurait « esperance de gaigner à nostre Seigneur non seulement tout le peuple de ces quinze villages mais aussi les circonvoisins »⁴³. Même constat en Guyenne : les églises de Roquefort et de Mont-de-Marsan s'adressent à Calvin le 28 octobre pour lui demander un ministre permanent : « Nous est necessaire d'avoir ung pasteur tant

42. C'est par exemple le cas de l'église d'Arnay-le-Duc en Bourgogne. En décembre 1561, le ministre Du Pré de Chalon-sur-Saône est prié par le consistoire de rendre visite aux fidèles de Beaune et d'Arnay-le-Duc, et prononce dans chaque ville deux prédications. À Arnay-le-Duc, après qu'il a administré deux baptêmes, les fidèles « le prierent de leur ayder à dresser un petit Consistoire, ce qu'il feit » (Genève, BGE, ms fr. 196, fol. 244, *CO* 19, n° 3660, col. 190, Popillon à Calvin, 22 décembre 1561). Des cas similaires sont mentionnés dans l'*HE* (voir par exemple t. I, p. 833).

43. Genève, BGE, ms fr. 196, fol. 201, 6 octobre 1561, *CO* 19, n° 3552 et 3553, surtout col. 21 et 24-25. — De Gironde, le ministre François Richard écrit à Calvin que les ministres de la région doivent desservir « trente huit paroisses aux champs » (*CO* 19, n° 3703, col. 265, 26 janvier 1562).

pour nous en ceste dicte ville de Rocquefort, tant pour l'acroissement du troupeau que de toutes les paroisses circonvoisines, que sont par le moins en nombre quinze ou seze.»⁴⁴ Le 8 novembre 1561, l'église de Millau informe la Compagnie des pasteurs de Genève qu'« en ce pays y a beaucoup de villes et villaiges ausquelles une bonne partie du peuple est affamé de la pasture celeste », alors même qu'il n'y a que deux pasteurs pour desservir tout le pays⁴⁵. La pénurie est plus grande encore dans l'Angoumois, où il n'y a qu'un seul ministre, si l'on en croit deux lettres adressées à Genève le 26 novembre⁴⁶. Une série de suppliques envoyées de Privas aux ministres genevois par Jacques Chapel entre les mois de janvier et de mars 1562 donne du Vivarais un tableau encore plus saisissant : « En une grand partie de ce Viverers l'idolatrie externe ha esté abatue », écrit-il le 10 janvier. L'évêché de Viviers ne compte que quatre ministres, alors que plus de soixante villes, bourgs et bourgades en demandent. « Quasi par tous lieux les autelz sont abatus et n'ont ne presche ne messe », renchérit-il douze jours plus tard dans un second plaidoyer pour obtenir des pasteurs. Des églises ont été plantées en « plusieurs » villes, bourgs et bourgades, mais la plupart ne sont pas desservies par un ministre. Le 12 mars, « fort debile de [s]a persone tant à cause de l'aage que d'avoir si longtemps troté ça et là », Chapel demande qu'on lui envoie de l'aide pour la région de Privas. Dans quinze ou seize paroisses autour de la ville, la messe ne se dit plus, et bien que des diacres fassent les prières dans certaines d'entre elles, les habitants ont besoin de davantage de nourriture spirituelle. Il ne se trouve toujours que quatre ministres, et « fort loing les uns des aultres », dans tout le Bas-Vivarais⁴⁷. Ce type de

44. Genève, BGE, ms fr. 196, fol. 218-218 v^o, CO 19, n° 3590, col. 82.

45. Genève, BGE, ms fr. 196, fol. 224, CO 19, n° 3606, col. 107.

46. Genève, BGE, ms fr. 197, fol. 14, CO 19, n° 3628, col. 139, Dumont à Colladon ; cf. ms fr. 402, fol. 108-108 v^o, lettre dans laquelle le ministre Dumont informe la Compagnie des pasteurs de Genève « ne pouvoir satisfaire à ceux de la province, lesquelz s'adroissent journellement à moy ».

47. Genève, BGE, ms fr. 403, fol. 1, 2 et 15. La deuxième de ces lettres a été publiée par J. Gaberel, *Histoire de l'église de Genève*, t. I, Genève, Cherbuliez, 1858, p. 163-164, mais ses transcriptions sont toujours très fautives. La dernière lettre de Chapel a été publiée par Eugénie Droz, *Chemins de l'hérésie. Textes et documents*, t. IV, Genève, Slatkine, 1976, p. 283-284. — De Saintonge, Calvin avait déjà reçu en mars 1561 les nouvelles suivantes : « Dieu a tellement augmenté son Eglise que en ceste province nous y sommes aujourd'huy, par la grace de Dieu, plus de trente huit pasteurs, aians tous charges de tant de bourgs et paroisses que quant nous en aurions encores cinquante, à peine pourrions nous satisfaire à la moitié des charges quy s'y presentent » (Genève, BGE, ms fr. 196, fol. 113, La Boissière à Calvin, 6 mars 1561, CO 18, col. 392-393). En octobre, Farel reçoit un message plein d'enthousiasme, dont le contenu est souvent cité par les historiens : « De plusieurs endroitz, nommement de Lyon, Nîmes, Gap, Grace, du pais d'Orléans, de Poitiers et plusieurs autres endroitz, il y a gens icy [Genève] qui demandent ouvriers pour ceste moisson nouvelle, sur tous ceulx de Tournon en Agennois font grande instance pour en

situation montre bien que le nombre de localités où la population a été touchée par les idées réformées a été bien plus élevé que celui des localités où une église a été dressée. Ces lettres nous rappellent également qu'un grand nombre d'églises nouvellement fondées n'ont pas disposé d'emblée d'un ministre désigné ; elles ont dû se contenter de visites occasionnelles effectuées par les pasteurs des églises voisines et de réunions de prières et de lecture de la Bible animées par des diacres.

Dans leur volonté de dénombrer autant d'églises que possible, ceux qui ont cherché à réunir des signatures en faveur du droit de disposer de temples n'auraient ainsi fait qu'appliquer leurs instructions à la lettre en récoltant des signatures dans des communautés qui comprenaient des compagnies de fidèles, mais pas d'église. Il existe aussi d'autres exemples de requêtes protestantes de l'époque signées au nom de plusieurs localités – dont on sait qu'elles n'ont pas constitué autant d'églises – par un ou deux représentants de chaque communauté. Lorsque le seigneur de Vieil-Dampierre, en Champagne, mobilise les habitants de neuf villages des alentours afin de demander des pasteurs à Genève en octobre 1561, la lettre qu'il envoie à cette fin porte une ou deux signatures par village, « tant en leurs noms que eulx faisant et portant fort de la plus grande partie(s) des habitans desdicts villaiges, desirant vivre selon Dieu et selon la Réformation de l'euvangile de son filz Jhesuchrist nostre Sauveur ». Par retour de courrier, Genève envoie Charles Vernet pour desservir tous les villages⁴⁷. Quand, environ un mois après l'envoi de cette lettre, les églises de Champagne entreprennent de récolter des signatures pour requérir des temples, un émissaire des églises n'aurait-il pas pu retourner dans chacun de ces villages pour demander aux mêmes personnes de signer cette nouvelle

avoir : car en ces pais là, il y a encores plus de troys cens parroisses qui ont mis bas la messe et n'ont point encore de pasteurs... J'ay entendu de gens dignes de foy que si pour le jourd'hui se trouvoient quatre, voire six mille ministres du Seigneur, ils seroyent employez » (*CO* 19, n° 3545, col. 10-11, 3 octobre 1561). De nombreux autres exemples sont encore cités par Émile Doumergue, *Jean Calvin. Les hommes et les choses de son temps*, t. VII, Neuilly-sur-Seine, Éd. de la Cause, 1927, p. 309-339.

48. Genève, BGE, ms fr. 402, fol. 73-73 v^o, 12 octobre 1561, lettre publiée dans le *BSHPF* 46 (1897), p. 456-458. Il est à noter que rien dans cette lettre n'indique l'existence préalable d'un consistoire à Vieil-Dampierre ou dans les villages circonvoisins. Cette démarche a été concertée avec le seigneur voisin de Bettancourt, qui a adressé une demande analogue à Genève le 14 octobre au nom de trois villages (Genève, BGE, ms fr. 402, fol. 75, *BSHPF*, 46, 1897, p. 458-459). Sur l'envoi du ministre Vernet, voir Peter Wilcox, L'envoi de pasteurs aux Églises de France. Trois listes établies par Colladon (1561-1562), *BSHPF*, 142, 1993, p. 366. — En Basse-Normandie, le baron de La Ferté-Fresnel s'est adressé à Genève le 29 octobre pour demander l'envoi d'un ministre « pour annoncer la parolle de Dieu, tant à ses domestiques qui sont ordinairement 80 ou plus, que pour ses autres subjectz qui sont en 8 paroisses ès environ de son chasteau » (Genève, BGE, ms fr. 402, fol. 84, *BSHPF*, 46, 1897, p. 464).

requête ? Guidé par Pierre Fournelet, n'aurait-il pas pu se rendre dans le Perthois pour recueillir des signatures dans les villages où les habitants attendaient impatiemment un ministre ? L'hypothèse vers laquelle convergent tous les éléments invoqués jusqu'ici est la suivante : le chiffre de 2 150 se comprend bien mieux si on considère qu'il renvoie au nombre de compagnies ou de communautés de fidèles avec quelques résidents protestants, plutôt qu'au seul nombre d'églises constituées à la fin de l'année 1561.

Bien sûr, cette hypothèse ne pourrait être définitivement confirmée que si nous parvenions à déterminer quelles communautés figuraient sur la pétition de Champagne, ou, de façon plus générale, si nous pouvions comparer le nom des communautés trouvées sur de telles pétitions avec d'autres sources de l'époque indiquant combien d'églises dûment constituées existaient dans la zone et la période considérées. Étant donné la destruction de tant de documents émanant du milieu réformé pour les années 1561-1562, cela relève d'une mission impossible⁴⁹. Faute de pouvoir vérifier notre hypothèse, documents à l'appui, nous devons du moins nous demander si elle est vraisemblable. Est-il concevable, si l'on retient le chiffre de 2 150, que le nombre de communautés comptant un rassemblement de fidèles ait été à ce point supérieur aux 648 églises que permettent de répertorier les listes de Mours comme ayant été proprement constituées à la fin de l'année 1561, ou même aux 816 églises qui auraient été fondées avant la fin de l'année 1562 ?

Diverses estimations suggèrent que cela est possible. D'abord, sur les 53 localités répertoriées par la pétition du colloque de l'Albigeois du 30 novembre 1561, 19 seulement disposaient d'une église selon l'*Histoire ecclésiastique*, les actes du synode provincial du Haut-Languedoc tenu à Castres fin janvier 1562, et les listes de Nicolas Colladon énumérant les localités de France vers lesquelles Genève a dépêché des ministres⁵⁰. Bien entendu, toutes les églises de la région qui ont pu exister en 1562 ne sont pas forcément mentionnées dans l'une ou l'autre de ces sources. Celles-ci n'en constituent pas moins les meilleurs outils pour identifier les églises existant à l'époque, et les sources les plus importantes utilisées par Mours⁵¹.

49. Il n'est cependant pas exclu que des historiens puissent encore trouver dans des archives notariales ou dans d'autres fonds des documents comparables au syndicat du colloque de l'Albigeois. Il se peut du reste qu'ils en aient déjà rencontrés sans en saisir la portée.

50. Pour les actes synodaux, voir AD Tarn-et-Garonne, Archives de la famille Constans, 1 Mi 16, n° 2 ; Daniel Benoit, *Les origines de la Réforme à Montauban*, Montauban, Capelle, 1910, p. 208-222. Pour les listes de Colladon, voir Peter Wilcox, art. cité, p. 347-374.

51. Quarante des 53 communautés qui figurent dans le « syndicat du colloque de Castres » apparaissent sur la liste des églises de Mours. Cela tient probablement au fait que Mours connaissait ce document et qu'il l'a utilisé pour établir ses listes.

D'autre part, si le colloque de l'Albigeois est parvenu à rassembler 52 signatures dans 53 communautés, il aurait fallu qu'environ 40 circonscriptions ecclésiastiques de taille comparable agissent de manière similaire pour arriver à un total de 2 150 signatures. En mars 1562, les seules quatre provinces synodales de Guyenne, Haut-Languedoc-Quercy-Rouergue-Pays de Foix, Bas-Languedoc et Dauphiné-Lyonnais étaient subdivisées en 23 colloques ou classes⁵². Ces provinces comptaient environ la moitié de toutes les églises répertoriées par Mours comme ayant vu le jour avant la fin de l'année 1562⁵³. Si le colloque de l'Albigeois était un colloque de taille moyenne, il aurait ainsi compris environ un quarantième des communautés réformées de l'époque. Bien sûr, il est également possible que la densité des fidèles ait été particulièrement élevée dans l'Albigeois durant cette période ; il est tout sauf certain qu'un colloque de taille moyenne ait pu compté 53 communautés. On peut néanmoins observer que, vers 1660 – moment pour lequel la documentation est autrement plus riche que pour les premières années des églises réformées –, le colloque de l'Albigeois comptait, selon Mours, 17 églises, 20 pasteurs et « plus de 20 000 » protestants, pour 690 églises, 709 pasteurs, et 856 000 personnes dans le royaume entier. On retrouve à nouveau ici un taux d'environ un quarantième du total national⁵⁴.

52. Au synode de Clairac de novembre 1560, sept colloques sont établis dans les provinces synodales de Guyenne : Condomois, Landes, Béarn, « Agenois dessa Garonne », « Agenois vers Sainte-Foy », Bordelais, et Rouergue-Quercy (Paris, AN, TT 241, p. 425-426 ; AD Lot-et-Garonne, E sup Agen GG 201, fol. 1-1 v° ; Gédéon Bourgeon, *La Réforme à Nérac. Les origines (1530-1560)*, Paris, Sandoz et Fischbacher, p. 83-84). À en juger par BGE, ms. fr. 197 a, fol. 165, 25 septembre 1561 (référence à une assemblée du synode ou du colloque du Limousin), et *HE*, t. I, p. 888 (référence au « Synode de toute la haute Guyenne, y comprenant aussi le Lymousin »), un colloque est ajouté par la suite au Limousin, alors que celui de Rouergue-Quercy est divisé en deux. Ces deux nouveaux colloques sont rattachés au synode du Haut-Languedoc. Ce dernier, quant à lui, est composé de quatre colloques (Toulouse, Albigeois, Rouergue, et Quercy) jusqu'au début de l'année 1562, puis de cinq avec la création en janvier, lors du synode de Castres, d'un colloque à part pour le Pays de Foix (voir Daniel Benoit, *Les origines, op. cit.*, p. 221). En Bas-Languedoc, un synode tenu le 1^{er} février 1562 divise la région en cinq classes, malheureusement non spécifiées dans les actes synodaux ; chaque classe se voit ensuite divisée en plusieurs colloques (Eugène Arnaud, *Documents protestants inédits, op. cit.* (n. 39), p. 43-44). Enfin, dans les provinces synodales du Dauphiné, du Lyonnais « et autres conjoints », cinq classes sont créées en mars 1562 dans les seuls bailliages et pays du Dauphiné, du Comtat, et de la principauté d'Orange (*ibid.*, p. 37). Comme les églises du Lyonnais, de la région d'Annonay, et de la Bourgogne du Sud sont alors rattachées à cette province, on peut présumer qu'elles ont constitué un sixième colloque de la province synodale.

53. Selon Samuel Mours, *Les Églises réformées en France, op. cit.* (n. 8), p. 56-107, ces provinces devaient compter, fin 1562, 421 églises, si le Vivarais dépendait du synode du Bas-Languedoc, et 385 dans le cas contraire.

54. Samuel Mours, *Essai sommaire de géographie du protestantisme réformé français au XVII^e siècle, op. cit.* (n. 8), p. 26 et 41.

Au terme de cette enquête, il apparaît possible de dégager cinq conclusions principales. Premièrement, les documents contemporains confirment ce que Lutteroth et, après lui, Guizot ont écrit à propos du nombre de 2 150 églises : « Ce n'est pas là un chiffre en l'air. » Mentionné pour la première fois lors de l'ouverture de l'assemblée de Saint-Germain-en-Laye le 2 janvier 1562, ce chiffre a résulté d'un plan d'action coordonné à l'échelle nationale sur l'initiative des députés des églises réformées à la cour, visant à présenter des requêtes en nombre et à collecter des informations, et dont il est possible d'établir avec certitude qu'il a été mis à exécution dans au moins trois provinces du royaume largement distantes les unes des autres. Ceux qui ont été chargés de mener à bien ce programme ont été incités à tout mettre en œuvre afin de maximaliser autant que faire se pouvait le nombre d'unités à prendre en considération. Il est impossible d'évaluer si, lors d'une phase ou l'autre de ce processus, certains d'entre eux ont été amenés en différents points du royaume à travestir la réalité, à interpréter de manière favorable les indications qu'ils ont été en mesure de réunir, à exagérer les choses, voire à inventer purement et simplement des ralliements de communautés à la cause réformée. Mais rien ne s'oppose non plus, bien évidemment, à ce que le total final ait procédé de toute une série de rigoureux dénombrements.

Deuxièmement, alors que la documentation relative à cette opération tend à renforcer la vraisemblance du chiffre de 2 150 unités avancé par les représentants protestants à Saint-Germain, les historiens qui sont récemment entrés dans le vif de la question du nombre d'églises existant en 1561-1562 n'ont cessé depuis 1980 de revoir à la baisse l'évaluation de leurs prédécesseurs. En réinterprétant les données collectées par Samuel Mours, Jonathan Reid a montré en dernier lieu que seules 816 églises sont attestées avant la fin de l'année 1562 et seuls 648 avant la fin de l'année 1561. Les listes de Mours ont été établies sur la base d'une imposante accumulation de preuves documentaires. Il ne fait nul doute que ce travail constitue l'outil le plus fiable sur lequel on puisse aujourd'hui se fonder pour déterminer le nombre des églises avant la première guerre civile. Même les estimations avoisinant les 1 200-1 400 églises que l'on rencontre dans la plupart des travaux de synthèse publiés ces trente dernières années sont probablement surévaluées. Comment résoudre dès lors la tension qui apparaît entre les estimations décroissantes du nombre d'églises existant en 1562 fournies par les spécialistes et la vraisemblance que les documents confèrent au chiffre de 2 150 ? La seule manière d'y arriver consiste à chercher à comprendre ce que recouvre cette somme de 2 150 signatures et à déterminer de quelle manière celles-ci ont été rassemblées. À la lecture attentive de la

documentation disponible, il apparaît clairement que ce total ne correspond pas au nombre des églises qui étaient établies à la fin de l'année 1561, ainsi que les responsables protestants ont voulu le laisser entendre à la cour de Saint-Germain-en-Laye, mais qu'il se rapporte bien plutôt au nombre de communautés ou groupements dans lesquels résidaient quelques protestants, voire un seul, désireux de soutenir une campagne nationale d'envoi de requêtes demandant l'obtention de temples et la liberté de culte pour les réformés.

Troisièmement, que l'on retienne l'hypothèse selon laquelle il y a eu 2 150 communautés avec résidents protestants et un nombre d'églises dressées nettement inférieur, avoisinant probablement 650, il convient de retenir que la situation des églises réformées au tournant des années 1561-1562 a été tellement instable et changeante que le chiffre retenu ne peut avoir de signification que si l'on se souvient de cette fluidité. Il ne faut pas seulement prendre en considération les groupes de nouveaux convertis qui ont commencé à se former en maints endroits du royaume, bien avant d'avoir établi une église à proprement parler ; il ne faut pas seulement prendre en compte les nombreuses églises nouvellement dressées qui ne disposaient pas encore d'un ministre ; il ne faut pas se contenter d'ajouter les paroisses dans lesquelles la messe a été abolie et les images brisées sans qu'aucune forme régulière de culte réformé n'ait été instaurée à la place ; il convient encore de ne pas oublier que les assemblées cultuelles protestantes se sont réunies dans l'illégalité en France jusqu'à ce que l'édit de janvier 1562 soit appliqué de manière effective dans les diverses parties du royaume, ce qui s'est produit à des dates différentes selon les régions. Avant que cela ne soit le cas, elles ont souvent été interrompues et dissoutes. Dans le courant de l'année 1561, les églises se sont certes multipliées et les réformés ont osé se réunir en plein jour dans de nombreuses parties du royaume. Même pendant cette année heureuse entre toutes pour la cause, les églises de certaines régions fondées avant 1562 ont été dispersées, notamment en Provence, où les hostilités, engagées de bonne heure entre les deux confessions, ont rapidement tourné à l'avantage des catholiques⁵⁵. Il est tout à fait légitime de soulever des questions d'ordre quantitatif au sujet de cette période et de chercher

55. La correspondance entre les églises pendant cette année parle souvent d'églises provençales « désolées » et de pasteurs partis exercer ailleurs le ministère, du moins jusqu'au mois d'octobre (CO 18, n° 3379, col. 436-437, Calvin à l'église d'Aix, 1^{er} mai 1561 ; Genève, BGE, ms fr. 402, fol. 71, l'église de Forcalquier à la Compagnie des pasteurs, 8 octobre 1561, CO 19, n° 3557, col. 33-34 ; *ibid.*, fol. 76, l'église de Marseille à la Compagnie, 15 octobre 1561 ; ms fr. 403, fol. 8, l'église de Sisteron à la Compagnie, 11 février 1562, publiée par Jean Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, t. I, *op. cit.*, p. 169-170 ; *Registres de la Compagnie des pasteurs*, t. II, éd. par Robert Kingdon, Genève, Droz, 1962, p. 94).

à savoir combien d'églises existaient à tel moment donné ou à déterminer le nombre de fidèles qui les composait. Le fait que les réformés aient commencé à fonder des églises en divers lieux, qu'ils les aient ensuite regroupées dans un réseau de synodes, qu'ils aient tenu certaines assemblées pour légitimes et d'autres non, qu'ils aient requis de quiconque désirait se joindre à leurs assemblées qu'il possède une connaissance minimale de la foi et qu'il observe la discipline ecclésiastique, qu'ils aient strictement limité l'accès à la cène à ceux qui répondaient à ces exigences, tout cela montre qu'il existait à l'époque des critères précis permettant de distinguer exactement une église réformée d'une autre qui prétendait l'être et de déterminer qui y adhérerait. Il convient toutefois de ne jamais oublier que le nombre d'églises qui ont tenu des assemblées régulières a constamment fluctué au cours des années 1561 et 1562 : toutes les églises en activité au début d'une année ne se sont pas forcément réunies régulièrement tout au long de l'année, et bon nombre de celles qui ont été en mesure de le faire n'ont pas pour autant été desservies par un ministre permanent.

Quatrièmement, il apparaît clairement que, même lorsque Théodore de Bèze traite dans l'*Histoire ecclésiastique* d'événements auxquels il a participé en personne près de vingt ans plus tôt, sa version des faits doit être considérée avec précaution. Bèze n'a certes pas tort de suggérer que c'est l'amiral Coligny qui a été le principal promoteur de l'opération visant à évaluer les forces militaires que les églises réformées étaient en mesure de mobiliser, et qu'il a été encouragé à le faire par la reine mère, qui entendait que son rôle dans cette affaire reste secret. Son récit amalgame toutefois cette dernière initiative prise à la fin du mois de décembre à celle qui a consisté, près de deux mois plus tôt, à réunir le plus de signatures possible en vue de soutenir les revendications des réformés relatives à l'octroi de temples. Cela n'a pas seulement eu pour conséquence d'exercer une influence durable sur l'historiographie consacrée à cette période en occultant l'ampleur des efforts menés par les églises réformées en 1561 dans le but d'obtenir tout d'abord que des propositions favorables à leur cause soient présentées aux États généraux de Pontoise, puis de tirer le meilleur parti possible du succès remarquable qu'ils ont remporté en recevant le soutien d'une majorité de députés de la noblesse et du tiers état sur les questions de la liberté de culte et de l'octroi de temples⁵⁶. L'effacement de cette ini-

56. Ces efforts ont été pris en considération avec perspicacité par Noël Valois, Les États de Pontoise (août 1561), *Revue d'histoire de l'Église de France*, 29, 1943, p. 237-256. En dépit de l'importance qu'ils méritent, il en est rarement fait mention dans les récits généraux de la période.

tiative participe également de la tendance générale qu'a l'*Histoire ecclésiastique* de présenter l'action des réformés comme ayant été suscitée par les hautes figures de la noblesse, avec l'encouragement tacite de la reine mère, bien plus que par les décisions prises par le réseau des églises, leurs principaux ministres et leurs députés à la cour. Cette inclination à passer sous silence le rôle joué par les églises se retrouve aussi dans la manière dont l'*Histoire ecclésiastique* rapporte comment s'est déroulée la mobilisation qui a suivi le massacre de Vassy : alors que l'on sait que les lettres appelant à la prise d'armes – dont certaines ont été rédigées par Bèze lui-même – ont circulé à travers le royaume par l'intermédiaire du réseau des synodes et des églises, l'*Histoire ecclésiastique* en attribue l'initiative au seul prince de Condé de manière récurrente⁵⁷. L'*Histoire ecclésiastique* constitue sans nul doute une source incontournable qui nous fournit des indications particulièrement précieuses et parfois uniques sur nombre d'événements auxquels Bèze a participé. Pourtant, elle minore l'action menée par les synodes, les ministres et les députés à la cour afin d'infléchir l'attitude de la couronne à l'égard des églises, puis de lever des troupes pour défendre les acquis de l'édit de janvier, lorsque, après le massacre de Vassy, ceux-ci leur ont paru être compromis. Il semble bien que Bèze ait ainsi cherché à gommer l'implication directe des églises dans les affaires politiques du royaume.

Cinquièmement, alors que la somme totale des églises réformées qui ont tenu des assemblées régulières au tournant des années 1561-1562 n'a très certainement pas atteint 2 150, ni 1 400 ou 1 200, ni peut-être même 800, et que le nombre de leurs pasteurs a sans aucun doute été encore inférieur, le processus même qui a permis aux représentants des églises d'avancer le chiffre de 2 150 le 2 janvier 1562 révèle qu'à cette date un réseau national de synodes, de colloques et de classes, soudé par l'envoi régulier de lettres entre les provinces et la cour, était pleinement opérationnel. Il est tout à fait remarquable que ce réseau ait été susceptible de mener à bien en deux mois seulement une action à l'échelle du royaume en vue d'appuyer les revendications des églises et que celle-ci ait abouti à la soumission de requêtes signées par une aussi grande quantité de communautés. Ce réseau, dont les ramifications s'étendaient bien

57. Cf. Dom Hyacinthe Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, Charles Osmont, 1746, t. III, col. 1302-1303 ; *Corresp. Bèze*, t. IV, p. 254-255 et 259-260 ; Ann H. Guggenheim, Beza, Viret and the Church of Nîmes : National Leadership and Local Initiative in the Outbreak of the Religious Wars, *Bibliothèque d'humanisme et Renaissance*, 37, 1975, p. 33-47 ; *HE* II, p. 610, 637-638, 714 et 795 ; *HE* III, p. 74-75, 155 et 223.

au-delà des localités dans lesquelles des congrégations étaient effectivement dressées, a constitué un redoutable instrument au service des instances décisionnelles des églises réformées, qui ont pu le mettre à la disposition de puissants protecteurs nobles ou s'en servir afin de les inciter à suivre une certaine ligne d'action. C'est en dernière analyse la création même de ce réseau, avec sa capacité à coordonner certaines formes d'action politique en peu de temps, qui constitue la réalisation institutionnelle majeure accomplie à cette date par les églises réformées. Cette réalisation ne serait-elle pas au fond plus impressionnante encore que la création de 2 150 églises dans le royaume ?

L'activité de ce réseau n'a pas été sans influencer sur le cours des événements qui ont conduit au déclenchement de la première guerre civile. La remarquable efficacité avec laquelle tant de signatures ont pu être collectées dans le royaume afin de soutenir l'action des députés à la cour a probablement contribué à décider Coligny de passer lui aussi par le canal des églises pour déterminer combien de forces militaires les huguenots pourraient rassembler. La manière dont cette entreprise a été menée a certainement eu pour effet d'inciter les églises qui ne disposaient pas encore de système de protection militaire à en établir. On peut même supposer que l'ampleur du soutien que la cause réformée a reçu au cours des mois de novembre et de décembre 1561 dans les différentes provinces du royaume, ainsi que l'évaluation qui a suivi des forces militaires que les églises ont cru être en mesure de mobiliser, figurent au rang des considérations qui ont déterminé Théodore de Bèze à avoir suffisamment confiance dans la puissance militaire des huguenots pour conseiller à Condé d'agir avec audace contre les Guise pendant le mois de mars 1562 – ce qui a constitué l'une des étapes décisives qui a mené le pays à la guerre civile⁵⁸.

Le 29 mars 1563, deux semaines après la promulgation de la paix d'Amboise, Bèze présente à Calvin une estimation du nombre des églises réformées bien différente de celle que les députés ont donnée à Saint-Germain le 2 janvier 1562. Près de 361 jours ont passé depuis qu'il a accompagné Condé et Coligny dans leur chevauchée qui a abouti à la prise d'Orléans. Au cours de la guerre civile, bon nombre d'églises réformées ont été démantelées en maintes régions du royaume au fur et à mesure de l'avancée des forces catholiques et royales. Bèze écrit : «Je vois qu'à présent nous

58. Bèze a exprimé à plusieurs reprises son désir que Condé fasse preuve de fermeté (voir par exemple *Corresp. Bèze*, t. IV, p. 74 et 76).

devrions avoir environ 500 églises. »⁵⁹ Nous n'avons aucun moyen de savoir comment Bèze est arrivé à ce chiffre. Que le lecteur se rassure : nous n'allons pas nous prononcer sur le bien-fondé de cette assertion, ni déterminer si l'abîme qui existe entre les estimations données avant et après guerre procède de la dispersion des églises au cours du conflit ou s'il témoigne du fait que Bèze avait dès lors conscience que la première évaluation avait été fortement exagérée. Ce qui mérite cependant d'être souligné, c'est que Bèze constate désormais que le nombre d'églises réformées est loin d'atteindre celui que les députés ont fait valoir au début du mois de janvier 1562 devant la cour. Les effectifs et la capacité militaire des huguenots n'ont pas été en mesure de remporter le succès qu'il avait escompté au cours des premiers mois de l'année 1562. À peine quelques années plus tard, il allègue avec admiration le pronostic plus pessimiste émis par Calvin au sujet de la situation au lendemain du colloque de Poissy :

« Voici desja la quatrieme annee que ce Colloque de Poissy ayant esté assigné, les Eglises de France se promettoient une paix et tranquillité souveraine, tellement que leurs ennemis mesmes ne savoyent de quel costé se tourner. Mais cest homme de Dieu [Calvin], en ce mesme temps-là, desdiant ses Leçons sur Daniel aux mesmes Eglises, prononce aussi ces mots : "Que s'il vous faut combatre plus long temps (comme je vous adverti qu'il vous faudra soustenir encores des combats beaucoup plus rudes que vous ne pensez), quoy que la rage des meschans se desborde et encores qu'ils esmeuvent tous les enfers, qu'il vous souviennne que le combat vous est déterminé par le souverain Maistre celeste, aux loix duquel il faut obeir de tant meilleur courage qu'il donne force aux siens jusqu'en la fin." Voilà ce qu'il predisoit alors, et tant de calamitez survenues incontinent après, desquelles la fin n'apparoist point encores, monstrent assez qu'à la verité il annonçoit cela par un esprit Prophetique, combien que plusieurs se promettoient tout le contraire. »⁶⁰

En disposant, au tournant des années 1561-1562, de structures leur permettant d'estimer leur importance numérique ainsi que leurs forces militaires, les églises n'ont-elles pas été amenées à s'abuser au bout du compte en se persuadant qu'elles étaient plus fortes et plus nombreuses que ce n'était le cas, avec les conséquences malheureuses que l'on sait ?

59. *Ibid.*, p. 138. Nous traduisons du latin.

60. Lettre-préface de Bèze dédiée à Coligny et datée du 18 janvier 1565, *Leçons de M. Jean Calvin sur les vingt premiers chapitres du Prophete Ezechiel*, Genève, F. Perrin, 1565, fol. [* v^o], repris dans *Corr. de Bèze*, t. VI, p. 20.

Philip Benedict est professeur ordinaire à l'Institut d'histoire de la réformation de l'Université de Genève. Il a été formé aux États-Unis (Ph.D., Princeton, 1975), où il a poursuivi la plus grande partie de sa carrière. Ses principales publications comprennent *Rouen during the Wars of Religion*, Cambridge, 1981 ; *The Faith and Fortunes of France's Huguenots, 1600-1685*, Aldershot, 2001 ; *Christ's Churches Purely Reformed : A Social History of Calvinism*, New Haven, 2002 ; et *Graphic History : The Wars, Massacres and Troubles of Tortorel and Perrissin*, Genève, 2007. Ses recherches actuelles portent sur les années décisives de la réforme française et les origines des guerres de Religion, 1555-1563. Dans le cadre de ce projet, il édite avec Nicolas Fornerod un recueil d'actes synodaux provinciaux et autres documents des Églises réformées des années 1560-1563, projet soutenu par le Fonds national suisse de la recherche scientifique.

Nicolas Fornerod est collaborateur scientifique à l'Institut d'histoire de la réformation de l'Université de Genève. Il a rédigé sous la direction de François Hartog un mémoire de maîtrise portant sur la France équinoxiale du Maranhão, 1612-1615 (Prix Ador d'histoire 1995) et prépare actuellement sous la direction de Michel Jeanneret une thèse de doctorat sur l'écriture du voyage aux XVI^e et XVII^e siècles. Il a notamment publié deux articles sur Philippe Duplessis-Mornay, attend la parution d'une étude sur la députation genevoise au synode de Dordrecht, et a édité les *Registres de la Compagnie des pasteurs de Genève*, t. 13 (1617-1618), Genève, 2001, et t. 14 (le synode de Dordrecht 1618-1619), à paraître.

RÉSUMÉ

Un passage fameux de l'*Histoire ecclésiastique des Eglises reformées au royaume de France* rapporte comment les réformés ont mené à la demande de Catherine de Médicis une opération qui leur a permis d'affirmer que 2 150 églises existaient au début de l'année 1562. Si cette assertion a été couramment admise pendant plus de quatre siècles, depuis 1980 les spécialistes du sujet ont revu considérablement à la baisse leurs estimations du nombre d'églises ayant existé à cette date. Cet article montre que les réformés ont bien lancé des initiatives à l'échelle nationale afin de déterminer le nombre de leurs églises et d'évaluer leurs forces militaires, mais que ces opérations ne se sont pas exactement déroulées comme le relate l'*Histoire ecclésiastique*. Il tente également d'apprécier dans quelle mesure le chiffre de 2 150 comporte une part de plausibilité, d'éclairer la fiabilité et la signification des évaluations récentes du nombre d'églises en 1561-1562, et de suggérer comment le fait même d'avoir établi des estimations de leur nombre et de leurs forces a pu exercer une influence sur les actions des dirigeants protestants à la veille de la première guerre civile.

Mots clés : XVI^e siècle, France, protestantisme, églises réformées, Théodore de Bèze, guerres de Religion.

ABSTRACT

A well-known passage of the *Histoire ecclésiastique des Eglises reformées au royaume de France* recounts how an inquiry organized by the Reformed churches at

the behest of Catherine de Medici determined that 2,150 Reformed churches had come into existence by early 1562. For more than four centuries, this claim was accepted by most historians of French Protestantism, but since 1980 historians have sharply reduced their estimates of the number of churches that existed at that date. This article shows that the Reformed did indeed undertake nationwide inquiries in late 1561 and early 1562 to determine their numbers and military strength, but that these were not carried out exactly as stated in the Histoire ecclésiastique. It also seeks to indicate in what way the figure of 2,150 might contain a measure of plausibility, to illuminate the reliability and meaning of the more recent, lower estimates of the number of churches in 1561-1562, and to suggest how the very act of drawing up national estimates of Reformed numbers and military strength could have contributed to the sequence of events leading to the First Civil War.

Key words : 16th century, France, Protestantism, Reformed churches, Theodore Beza, The Wars of Religion.